

#ManifesteInclusion

WEBINAIRE NOUVELLES FORMES D'EMPLOI « EMPLOI ACCOMPAGNÉ » 21/10/2021

Intervenants

- Caroline DEKERLE, conseillère Emploi Ressources Relance Inclusive, cabinet de la ministre Sophie CLUZEL
- Christian PENSART, Mission Handicap, Diversité & Inclusion, Accor
- Sabine LUCOT, directrice de la plateforme Insertion et Hanploi de la Fondation des Amis de l'Atelier
- Agnès DELHORBE, job coach, Fondation des Amis de l'Atelier

1) Présentation du dispositif d'emploi accompagné

a) Grands principes

Sabine LUCOT

Le dispositif d'emploi accompagné s'inspire du modèle anglo-saxon « IPS : Place and Train ». Il propose au bénéficiaire une aide personnalisée, sans limite de durée et repose sur la mise en situation, l'expérimentation du projet professionnel et le maintien dans l'emploi.

b) Publics visés

Sabine LUCOT

Initialement réservé aux personnes souffrant de troubles psychiques, ce dispositif est désormais largement ouvert aux personnes qui, en raison de tout type de handicap, nécessitent un accompagnement intensif que les prestations de droit commun ne peuvent dispenser.

Le dispositif d'emploi accompagné complète ainsi les accompagnements réalisés par Pôle Emploi, Cap Emploi ou les Missions locales. Il est ouvert à toutes les entreprises qui intègrent des personnes en situation de handicap.

Caroline DEKERLE

Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux demandeurs d'emploi en situation de handicap, aux travailleurs en ESAT qui souhaitent rejoindre le milieu ordinaire et aux salariés en poste. Il concerne principalement les personnes souffrant d'un handicap psychique, de troubles de l'autisme ou de déficience intellectuelle.

c) Objectifs

Caroline DEKERLE

Le dispositif d'emploi accompagné vise à sécuriser les recrutements et à maintenir en emploi les salariés, notamment lorsque des comportements incompréhensibles sont susceptibles de perturber un collectif de travail.

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a investi 15 000 000 d'euros dans ce dispositif afin que 10 000 personnes puissent en bénéficier.

#ManifesteInclusion

d) Fonctionnement

Caroline DEKERLE

En France, 92 dispositifs s'appuient sur des structures labellisées par l'État pour accompagner l'employeur, le manager, le candidat, le salarié et parfois les collègues de travail.

Le dispositif d'emploi accompagné est à durée indéterminée et son intensité est variable. Le job coach peut être sollicité à l'initiative de l'employeur ou du bénéficiaire.

e) Valeur ajoutée

Christian PENSART

Ce dispositif permet de connaître le bénéficiaire en situation de travail et de ne pas le mettre en difficulté ; de rassurer le recruteur par la présence du job coach pendant les entretiens ; d'installer une relation et un suivi personnalisés entre le recruteur et le réseau de job coaches et d'adapter le poste de travail aux besoins du bénéficiaire et de l'entreprise.

Caroline DEKERLE

Le dispositif d'emploi accompagné facilite le sourcing des candidats et permet de limiter les licenciements pour inaptitude. Après une embauche, la convention tripartite que signent le manager, le bénéficiaire et le job coach garantit à l'employeur le suivi du nouveau recruté et le soutien d'un interlocuteur identifié. Enfin, le dispositif invite le manager à répartir les missions selon les forces et les faiblesses de chacun.

2) Présentation du métier de job coach

a) Qualités requises et missions principales

Agnès DELHORBE

Le job coach facilite la communication entre l'employeur et le salarié en situation de handicap.

Communiquant compétent, le job coach est aussi réactif, bienveillant, créatif et polyvalent.

Ses missions principales sont les suivantes. :

- Il explique au salarié les attentes de son employeur.
- Il sensibilise le collectif de travail par divers événements (*duoday*, journées découvertes).
- Il crée des opportunités et facilite les rencontres entre employeurs et bénéficiaires du dispositif (« défilé de compétences »).
- Il facilite le maintien en poste en créant des outils permettant au bénéficiaire de comprendre l'environnement de travail et les modes opératoires de son organisation.
- Il promeut le parcours professionnel du bénéficiaire en assurant une continuité d'accompagnement.
- Il soutient l'employeur pour que le bénéficiaire puisse évoluer au sein de son environnement de travail.
- Il est en relation avec toutes les personnes qui entourent le bénéficiaire.

b) Expertise

Caroline DEKERLE

Le job coach est expert de certaines typologies de handicap. Il exerce ses compétences dans le champ du travail et dans le champ psycho-médico-social. Son accompagnement dépasse le cadre général de l'analyse de la situation de travail et de la connaissance de l'Agefiph et du FIPHP.

#ManifesteInclusion

c) Exemples de réalisations

Christian PENSART

L'intervention du job coach permet d'envisager le recrutement différemment.

- La période de mise en situation professionnelle rassure les employeurs et aboutit souvent à une embauche.
- Le « défilé de compétences » facilite la mise en relation, crée des opportunités et ouvre des perspectives.

3) Modalités d'utilisation du dispositif d'emploi accompagné

Caroline DEKERLE

Le Collectif France Emploi accompagné (CFEA) publie un annuaire des 92 dispositifs d'emploi accompagné. Dans un souci de lisibilité, les structures s'organisent en plateformes pour associer des acteurs et des compétences diverses au sein d'un unique guichet par département. Des supports de communication seront également diffusés au sein des réseaux d'entreprises afin qu'elles s'approprient ce dispositif récent. Enfin, depuis l'été 2021, la prescription est réalisée par le Service public de l'Emploi (SPE).

Document rédigé par la société Ubiquis

Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

Association Manifeste pour l'Inclusion des personnes handicapées dans la vie économique

Siège social : 33 Boulevard Barbès 75018 Paris

Tel : 06 47 28 91 80 - Email : jfeniger@manifesteinclusion.fr